2022 - 2023 12/09/2022



13 avenue Maistriau 7000 Mons

www.heh.be

Intitulé de l'UE	Méthodologie du service social 3	
Section(s)	- (9 ECTS) Bachelier Assistant(e) Social(e) Cycle 1 Bloc 2	

Responsable(s)	Heures	Période
Didier DE GAUQUIER	75	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Conduite de réunion	25h	Justine RENUART
Déontologie du service social	25h	Souad LABED
Méthodologie fondamentale du service social 2	25h	Didier DE GAUQUIER

Prérequis	Corequis

Répartition des heures

Conduite de réunion : 25h de théorie

Déontologie du service social : 15h de théorie, 10h d'exercices/laboratoires

Méthodologie fondamentale du service social 2 : 25h de théorie

Langue d'enseignement

Conduite de réunion : Français

Déontologie du service social : Français

Méthodologie fondamentale du service social 2 : Français

Connaissances et compétences préalables

Prérequis : Méthodologie fondamentale du service social 1

Prérequis : Séminaire de méthodologie du travail social 1

Corequis: Méthodologie individuelle 1

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES

Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

- Etablir une communication professionnelle
 - o Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services

- · Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- o Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- o Adopter le langage professionnel du secteur
- · Rédiger, synthétiser et argumenter
- Interagir avec son milieu professionnel
 - · Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
 - Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
 - · Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
 - Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel
- Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable
 - o Construire son identité professionnelle
 - Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
 - · Exercer un jugement professionnel.
 - o Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
 - Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Identifier, analyser et questionner les contextes sociétaux pour en comprendre les enjeux
 - · Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - o Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
 - · Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
 - · Construire un regard critique
- Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés
 - Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
 - Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
 - Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
 - $\circ \ \ \text{Etablir des relations entre les \'el\'ements constitutifs de la situation en vue d'\'elaborer un processus d'intervention.}$
- Construire, developper et gerer des relations professionnelles avec les personnes, les groupes et les communautés
 - o Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
 - · Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
 - · Acquérir et développer des habiletés relationnelles
 - o Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes

Objectifs de développement durable (rubrique optionnelle pour l'année académique 2022-2023)

Aucun

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Acquérir les connaissances méthodologiques plus spécifiquement en rapport avec l'intervention sociale globale.
- Analyser le processus méthodologique mis en oeuvre par l'assistant(e) social(e).
- Utiliser les principes de ces méthodologies.
- Intégrer des connaissances en matière de : conditions d'efficacité, participation et méthodes d'animation des différents types de réunions.
- Identifier les types de réunion à conduire selon la problématique et le rôle à assumer.

Contenu de l'AA Conduite de réunion

Mise en contexte : la communication

Les attitudes habituelles des participants aux réunions

Les difficultés des conducteurs de réunion

Le concept de participation

Les techniques de conduite de réunion

Les différents types de réunion et les rôles du conducteur et des participants

Les techniques d'animation

Contenu de l'AA Déontologie du service social

Présentation des principes éthiques qui sous-tendent la profession d'assistant social.;

Le concept de déontologie

- . La déontologie des assistants sociaux
- . Le code de déontologie de l'UFAS
- . Le code de déontologie des services du secteur de l'aide à la jeunesse
- . Les autres codes
- . Le secret professionnel et la déontologie . L'article 458 du code pénal. Les exceptions au secret professionnel
- . Le secret professionnel partagé : travail en équipe et partenariat inter-institutions.

Exercices portant sur des situations concrètes.

Contenu de l'AA Méthodologie fondamentale du service social 2

- Les concepts clés de la méthodologie d'intervention (changement, contradiction, interdépendance, équilibre dynamique,...).
- Les différentes phases de la méthodologie d'intervention (accueil, analyse de situation, évaluation, contrat, interventions directes et indirectes, fin de l'intervention).

Méthodes d'enseignement

Conduite de réunion : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive, simulation par jeux de rôle

Déontologie du service social : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, étude de cas

Méthodologie fondamentale du service social 2 : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème

Supports

Conduite de réunion : syllabus, notes de cours, notes d'exercices, powerpoint

Déontologie du service social : syllabus, notes de cours, notes d'exercices

Méthodologie fondamentale du service social 2 : notes de cours, plan de cours, table des matières

Ressources bibliographiques de l'AA Conduite de réunion

Bibliographie figurant dans le syllabus.

Sources principales:

MUCCHIELLI R., La conduite de réunions, ESF, Paris, 2011

URY W., Comment négocier avec les gens difficiles, Seuil, Paris, 2006

Ressources bibliographiques de l'AA Déontologie du service social

Code de déontologie de l' UFAS.

Code de déontologie du secteur de l'aide à la jeunesse.

Moreau Th., Secret professionnel et déontologie, Formation Droit des jeunes, ASBL Jeunesse et Droit, 2000-2001.

Riffault J., Penser l'écrit professionnel en travail social, Contexte, pratiques, significations, Paris, Dunod, 2000.

Bibliographie figurant dans le syllabus.

Ressources bibliographiques de l'AA Méthodologie fondamentale du service social 2

de Robertis C. (2018), Méthodologie de l'intervention en travail social, Presses de l'EHESP, Rennes.

Présentation d'ouvrages spécialisés au fil du déroulement du cours.

Évaluations et pondérations	
Évaluation	Évaluation avec notes aux AA
Pondérations	Conduite de réunion : 35% Déontologie du service social : 30% Méthodologie fondamentale du service social 2 : 35%
Langue(s) d'évaluation	Conduite de réunion : Français Déontologie du service social : Français Méthodologie fondamentale du service social 2 : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Conduite de réunion :

Examen oral 100%, évalué conjointement par les titulaires des AA :

- de méthodologie de groupe 1 de l'UE Méthodologie du service social 4 ;
- de conduite de réunion de l'UE Méthodologie du service social 3.

Ainsi, ces deux Activités d'Apprentissage contenues dans deux UE différentes seront évaluées ensemble.

L'étudiant(e) dispose du temps réglementaire de 20 minutes. L'horaire de passage correspond aux listes remises par le secrétariat (par ordre alphabétique), sauf dispositions spécifiques prévues par un PAI.

Deux questions principales sont tirées au sort par l'étudiant(e). Celles-ci portent sur les deux AA respectives. D'ailleurs, des questions "types" sont données aux étudiant(e)s dans le cadre des cours afin de les aider à cibler les attentes de l'évaluation. Un temps de préparation (10 minutes max.) est laissé à l'étudiant(e) afin de structurer, par écrit, les réponses. Lors du développement oral, les enseignantes peuvent poser des sous-questions (clarification, illustration, mise en situation, mise en lien entre les parties du cours) de manière à évaluer le degré d'intégration de la matière par l'étudiant(e).

La note globale prend en compte : le niveau de compréhension de la matière et le niveau d'expression de l'étudiant(e). En conclusion, l'évaluation intégrée repose sur la répartition suivante : 35% pour la première question ; 35% pour la seconde question ; 30 % pour les compétences langagières (fluidité, emploi du vocabulaire attendu dans le cadre de la profession, structuration des idées...).

En cas de dégradation de la situation sanitaire, l'examen se déroulera via teams, en visioconférence, selon les mêmes modalités.

Pour les étudiants qui repassent l'examen en crédit résiduel, l'examen sera évalué selon les modalités de l'année précédente, à savoir :

Examen oral 100%. L'étudiant dispose du temps réglementaire de 20 minutes. Un horaire de passage sera pré-établi par l'enseignante et communiqué par mail.

Une question principale est tirée au sort par l'étudiant. Un temps de préparation (5 minutes max) est laissé afin de structurer par écrit la réponse. Lors du développement de la réponse orale, l'enseignante pose des sous-questions (clarification, illustration, mise en situation, mise en lien entre les parties du cours) de manière à évaluer le degré d'intégration de la matière par l'étudiant.

L'évaluation prend en compte : le niveau de compréhension de la matière et le niveau d'expression. Des questions "types" sont proposées aux étudiants dans le cadre des cours afin de les aider à cibler les attentes de l'évaluation.

En cas d'échec dans l'une des UE et de réussite dans l'autre, l'étudiant doit impérativement prendre contact avec les enseignantes, et ce, après la remise du relevé de notes de la première session, afin de définir la matière d'examen qui fera l'objet du questionnement principal lors de la seconde session. Le questionnement transversal apparaîtra toujours à travers des sous questions posées lors de l'épreuve orale.

Méthode d'évaluation de l'AA Déontologie du service social :

Examen écrit 100%.

50% seront dédiés à des questions d'ordre théorique (matière vue au cours) et 50% porteront sur un exercice pratique (à l'image des exercices du cours). Dans l'exercice pratique, l'étudiant(e) devra trouver les bons questionnements déontologiques et identifier les concepts. Ensuite, il faudra expliquer qui sont les personnes concernées (responsabilité déontologique) puis déterminer comment mener l'entretien avec le demandeur d'aide.

En cas de dégradation de la situation sanitaire :examen oral à 100% par le biais de teams en visioconférence. L'étudiant dispose de 20 minutes dont 10 minutes pour préparer sa réponse et 10 minutes pour sa défense orale.

Un horaire de passage sera pré-établi en fonction des listes du secrétariat (ordre alphabétique) sauf si un PAI formule d'autres exigences.

L'examen portera uniquement sur une situation-problème (cas pratique sur base des exemples vus en cours) tirée au sort en fonction du chiffre donné par l'étudiant. Lors du développement de sa réponse, l'étudiant devra établir les liens avec les concepts déontologiques (tels que vus en classe).

L'évaluation prend en compte : le niveau de compréhension de la matière, les liens avec les concepts adéquats et la défense du raisonnement déontologique.

En seconde session, les modalités d'évaluation sont identiques.

Méthode d'évaluation de l'AA Méthodologie fondamentale du service social 2 :

Examen oral 100%*.

L'étudiant doit répondre à 2 questions (liste prédéterminée), chaque question valant 10 points.

Un temps de réflexion est laissé à l'étudiant.

L'évaluation prend en compte la qualité du contenu de la restitution de la matière (75%) et le niveau d'expression (25%).

Evaluation séparée avec une note pour cette AA car "La relation d'aide" est étudiée ici sous l'angle des nombreux outils pouvant être utilisés par l'AS afin de mener à bien son travail d'accompagnement (contenu de l'AA très spécifique).

* modalités identiques pour la seconde session.

Année académique : 2022 - 2023